C 2005/7

F

Septembre 2005

CONFERENCE

Trente-troisième session

Rome, 19 – 26 novembre 2005

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION – PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT (2002-2007)

Table des matières

		Paragraphes
I.	INTRODUCTION	1
II.	PLAN D'ACTION – PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT	2 -4
III	CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À L'INTÉGRATION DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES	5-13
IV.	INTÉGRATION DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LA PLANIFICATION ET L'ÉVALUATION ORDINAIRES	14-21
V.	APPLICATION DU PLAN D'ACTION – PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT DURANT L'EXERCICE 2004-2005	22-26
VI.	INTÉGRATION DE LA PARITÉ DANS LES PROGRAMMES DE TERRAIN	27-31
VII.	THÈMES PRIORITAIRES: PARITÉ, VIH/SIDA ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	32-35
VIII.	PARTENARIATS ET OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR	36-43
IX.	OBSERVATIONS FINALES	44-49
X.	RECOMMANDATIONS	50

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W/J6001/f

I. INTRODUCTION

1. Le Plan d'action de la FAO – parité hommes-femmes et développement (le Plan) a été approuvé par la Conférence à sa trente et unième session (C 2001/REP par. 53) et les progrès de sa mise en œuvre ont été examinés à la trente-deuxième session (C 2003/6). La Conférence a demandé qu'un second rapport intérimaire soit préparé pour sa trente-troisième session en 2005. Le présent rapport passe en revue les progrès dans la mise en œuvre du Plan et répond aux recommandations particulières et aux observations finales figurant dans le rapport intérimaire de 2003.

II. PLAN D'ACTION – PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT

2. Le Plan d'action – parité hommes-femmes et développement est le principal instrument de mise en œuvre du suivi du Plan d'action de Beijing de 1995, de la Conférence Beijing +10 et des questions de parité dans le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et dans la Déclaration adoptée au Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après en juin 2002. Dans ces documents de politique générale, les Membres de la FAO se sont engagés à soutenir l'amélioration de la condition et la démarginalisation des femmes rurales ainsi qu'à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le développement agricole et rural. Par ailleurs, la majorité des Membres de la FAO sont parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, seul instrument juridique international prévoyant des dispositions spécifiques en faveur des femmes rurales (Art. 14).

3. Le Plan est compatible avec les orientations à long terme et les stratégies de l'Organisation énoncées dans le *Cadre stratégique 2000-2015* et il est fermement ancré dans le Plan à moyen terme à évolution continue (PMT). Le caractère évolutif du PMT garantit la révision et la mise à jour, tous les deux ans, des engagements relatifs à la parité hommes-femmes. Le Plan définit une série d'actions prioritaires et vise aussi à renforcer les responsabilités et l'obligation redditionnelle en matière d'intégration des questions de parité dans toute l'Organisation.

4. Le Plan d'action – parité hommes-femmes et développement offre à la FAO un cadre à l'échelle de toute l'Organisation pour lui permettre de développer ses compétences, capacités, mécanismes et arrangements, afin d'aider plus efficacement ses Membres à élaborer et mettre en place des politiques, stratégies et programmes de développement agricole et rurale, nationaux et régionaux, qui soient compatibles avec les engagements politiques et juridiques susmentionnés ainsi qu'avec les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les activités de la FAO sont centrées sur la sécurité alimentaire et de nombreuses interventions de l'Organisation visent directement la réalisation du premier Objectif. On part du principe que la réalisation de l'objectif de la sécurité alimentaire aura un effet direct sur tous les autres OMD. La FAO encourage la parité hommes-femmes dans l'accès et la maîtrise des ressources productives contribuant ainsi directement à la réduction de la pauvreté rurale et de la faim. La sous-alimentation a une incidence directe sur la pauvreté, la mortalité maternelle et infantile et la fréquence de la tuberculose et du paludisme. L'action de la FAO en matière de parité hommes-femmes devrait être déterminante pour la réalisation des Objectifs 1, 2, 4, 5 et 6. La Division de la population et de la parité hommes-femmes (SDW), est à la tête des activités de l'Organisation visant à intégrer les considérations de parité dans tous les programmes de la FAO. Ces interventions visent à promouvoir la surveillance des questions de parité dans la réalisation des OMD en améliorant les connaissances sur les questions de parité en agriculture, nutrition et développement rural.

III. CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À L'INTÉGRATION DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES

5. La Division de la parité hommes-femmes et de la population (*SDW*) sert de centre de coordination pour les questions de parité et de développement agricole et rural ainsi qu'en ce qui concerne le VIH/SIDA. Elle contribue au suivi, au niveau de l'Organisation, du Programme d'action sur les femmes de Beijing, le Programme d'action sur la population et le développement du Caire et de la Déclaration d'engagement des Nations Unies en matière de VIH/SIDA, en collaborant avec le système des Nations Unies sur toutes ces questions. En ce qui concerne la parité hommes-femmes, le mandat de la Division consiste à fournir un soutien technique aux Membres de la FAO pour promouvoir l'intégration des considérations de parité dans les activités de l'Organisation et pour catalyser et appuyer l'intégration des questions de parité au sein même de la FAO. Au cours de l'exercice passé, un certain nombre d'instruments et de mécanismes ont été conçus, créés ou utilisés en collaboration avec les Divisions techniques pour faciliter ce processus.

6. Le Plan est le principal outil de mise en œuvre du *Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire* (DPAI) relatif à la parité hommes-femmes et au développement, énoncé dans le PMT. Le Plan a défini quatre objectifs à moyen terme pour promouvoir la parité hommes-femmes dans l'accès: 1) à la nourriture; 2) aux ressources productives, aux ressources naturelles et aux technologies agricoles ainsi qu'aux services d'appui; 3) à la prise de décision à tous les niveaux et 4) aux emplois agricoles et non agricoles. Le rôle de la FAO en ce qui concerne la réalisation de ces objectifs consiste avant tout à fournir des avis de politique générale, renforcer les capacités et diffuser l'information. Le Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire relatif à la parité hommes-femmes et au développement a bénéficié d'une faible allocation de fonds centraux qui ont été utilisés comme catalyseur pour le renforcement des capacités et la diffusion de l'information. Un site Internet DPAI-parité est en cours d'élaboration; il remplacera le site actuellement consacré à la parité et à la sécurité alimentaire, il définira et soulignera l'importance de nouvelles ouvertures pour l'intégration des questions de parité et la diffusion des informations sur les activités pertinentes.

7. *Centres de coordination pour l'intégration des questions de parité*. Chaque unité technique de la FAO élit, par roulement des effectifs, au minimum deux centres de coordination pour les questions de parité qui sont chargés de participer à la planification stratégique, la programmation et l'établissement des rapports sur l'intégration de la parité au niveau de l'Organisation. À la demande des centres de coordination, SDW a organisé des stages de formation de brève durée pour examiner les questions de parité dans les domaines de compétences de chaque division technique, par exemple, la Division de la production et de la santé animales et la Division de l'économie et des produits forestiers. D'après les réponses au questionnaire envoyé aux centres de coordination par SDW (65 pour cent des centres ont répondu), 73 pour cent d'entre eux ont participé à la conception de projets, 66 pour cent ont bénéficié d'avis en matière de parité hommes-femmes et 60 pour cent ont encouragé un échange d'informations sur les questions de parité pour l'adoption de cette stratégie.

Renforcement des capacités internes

8. La Division de la gestion des ressources humaines (AFH) et la Division SDW ont défini une *Stratégie de l'Organisation pour le renforcement des compétences du personnel en matière d'intégration de la parité hommes-femmes*. L'amélioration des compétences du personnel de la FAO en matière d'intégration de la parité hommes-femmes est indispensable à la bonne mise en œuvre du Plan et constitue un élément capital de la création d'un environnement propice à l'intégration des questions de parité. Les activités d'amélioration des compétences englobent à la fois la sensibilisation et la formation des gestionnaires de niveaux supérieur et intermédiaire et une formation plus spécialisée à l'analyse des questions de parité destinée au personnel technique engagé dans des programmes de terrain, des activités normatives et de politique générale, en

utilisant du matériel spécialement conçu pour les différents groupes. Une stratégie à deux niveaux a été conçue pour intégrer l'analyse des questions de parité dans le programme des stages sur le cycle des projets et concevoir des séances de formation spécialisée avec les divisions techniques. Toutes les activités prévues n'ont pas pu être mises en œuvre en raison des contraintes budgétaires et du manque de temps au niveau administratif pour soutenir cette stratégie.

9. *Analyse des questions socio-économiques et de parité (Programme SEAGA).* Ce programme qui est la principale activité de formation de la Division SDW pour l'intégration des questions de parité et le renforcement des capacités, vise à incorporer des considérations socio-économiques et de parité dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets de développement, à partir d'une approche globale du développement et des opérations d'urgence. Les outils et les méthodes de ce programme soutiennent le développement centré sur la population et englobent différents domaines techniques tels que: microfinance, irrigation, opérations d'urgence et programmes de redressement, élevage, agro-industrie, cycle des projets et gestion des ressources des ménages. Au sein de l'Organisation, les outils du Programme SEAGA ont été utilisés pour des stratégies de formation.

10. *Stage d'études sur le cycle des projets.* Le principal outil de formation du personnel de la FAO participant aux projets de l'Organisation est le stage d'études sur le cycle des projets dispensé par AFH. Durant l'exercice biennal, des éléments du Guide SEAGA sur le cycle du projet ont été incorporés dans le programme du stage et la Division SDW a encouragé l'organisation de sessions spéciales sur l'analyse des questions de parité et du cycle des projets.

Indicateurs et statistiques prenant en compte la parité hommes-femmes

11. Face à la demande croissante d'informations prenant en compte la parité hommes-femmes, la FAO a collaboré avec d'autres institutions des Nations Unies pour améliorer l'information dans ce domaine. Elle inclut en particulier d'inclure des données sur la population économiquement active (agricole/non agricole) prenant en considération la parité hommes-femmes, dans la base de données *FAOSTAT*. Pour cela, la Division SDW a collaboré avec la Division de la statistique (ESS) pour mettre au point et diffuser des données et des indicateurs prenant en compte la parité hommes-femmes. Elle a fourni en outre un soutien technique aux projets concernant les statistiques agricoles dans le cadre du cycle actuel du Programme mondial pour le recensement de l'agriculture - 2010.

12. Le programme de SDW axé sur la gestion des ressources naturelles et la parité hommes-femmes a inclus des activités visant à développer des indicateurs socio-économiques et des indicateurs de la parité hommes-femmes dans ce domaine. Sur la base de données qualitatives testées sur le terrain, des *indicateurs de parité hommes-femmes* associant des informations socio-économiques et biophysiques ont été élaborés au cours du présent exercice biennal et testés sur le terrain pour la conservation de la biodiversité agricole et pour l'utilisation et la gestion des terres. La Division SDW élabore actuellement des indicateurs pour la surveillance des effets non sanitaires du VIH/SIDA sur les moyens d'existence ruraux. Elle a également participé à l'initiative *ASIA COVER* visant à établir une carte régionale, une base de données numériques et des statistiques socio-économiques tenant compte de la parité hommes-femmes en matière d'insécurité alimentaire et de pauvreté dans sept pays d'Asie du Sud.

13. La Division SDW a mis au point des outils de formation basé sur le Programme SEAGA pour la production et l'utilisation *d'indicateurs et de données ventilés par sexe* destinés aux statisticiens et analystes agricoles ainsi qu'aux planificateurs des programmes des organisations non gouvernementales dans les pays membres. Durant l'exercice biennal, ces méthodes et outils ont été utilisés dans des ateliers qui ont eu lieu en République tchèque, en Équateur, en Géorgie, en Inde, au Kirghizistan et en Zambie.

IV. INTÉGRATION DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LA PLANIFICATION ET L'ÉVALUATION ORDINAIRES

14. Le *Programme de travail et budget 2004-2005(PTB)* a mis en lumière tous les produits biennaux portant sur la mise en application du Plan d'action – parité hommes-femmes et développement au moyen d'un symbole spécial et il a également identifié des indicateurs prenant en compte la parité hommes-femmes. Cette initiative, basée sur les informations insérées dans le Système d'appui à la planification et à l'évaluation du Programme, ainsi qu'à la présentation de rapports sur son exécution (PIRES) par toutes les unités techniques, sert d'outil pour la définition des réalisations, la mise en œuvre et les rapports.

Tableau 1. Produits biennaux 2002-2005

PBP (Produits biennaux – relatifs à la parité)

PBNP (Produits biennaux – non relatifs à la parité)

BBT – (Produits biennaux totaux)

2002 – 2002-2003

2004 – 2004-2005

Département	PBP2002	PBP2004	PBNP2002	BPNP2004	BBT2002	BBT2004
AG	120	153	227	130	347	283
ES	108	98	203	125	311	223
FI	98	14	173	186	271	200
FO	56	44	145	97	201	141
GI	13	16	83	26	96	42
SD	100	68	50	12	150	80
TC	9	8	0	10	9	18
Total	**504**	**401**	**881**	**586**	**1385**	**987**

Note: Données provenant de différentes divisions - AGA, AGL, AGP, ESA, ESC, ESN, ESS, FI (tout le département), FO (tout le département), GII, GIL, SDA, SDR, SDW et TCO.

15. Les données provenant de la base de données du PTB indiquent une diminution de 40 pour cent des produits biennaux totaux et de 21 pour cent du nombre absolu de produits biennaux intégrant des considérations de parité (PBP) (voir Tableau 1). Toutefois, le pourcentage de produits intégrant des questions de parité par rapport au total des produits a légèrement augmenté (de 4 pour cent), passant de 36 à 40 pour cent.

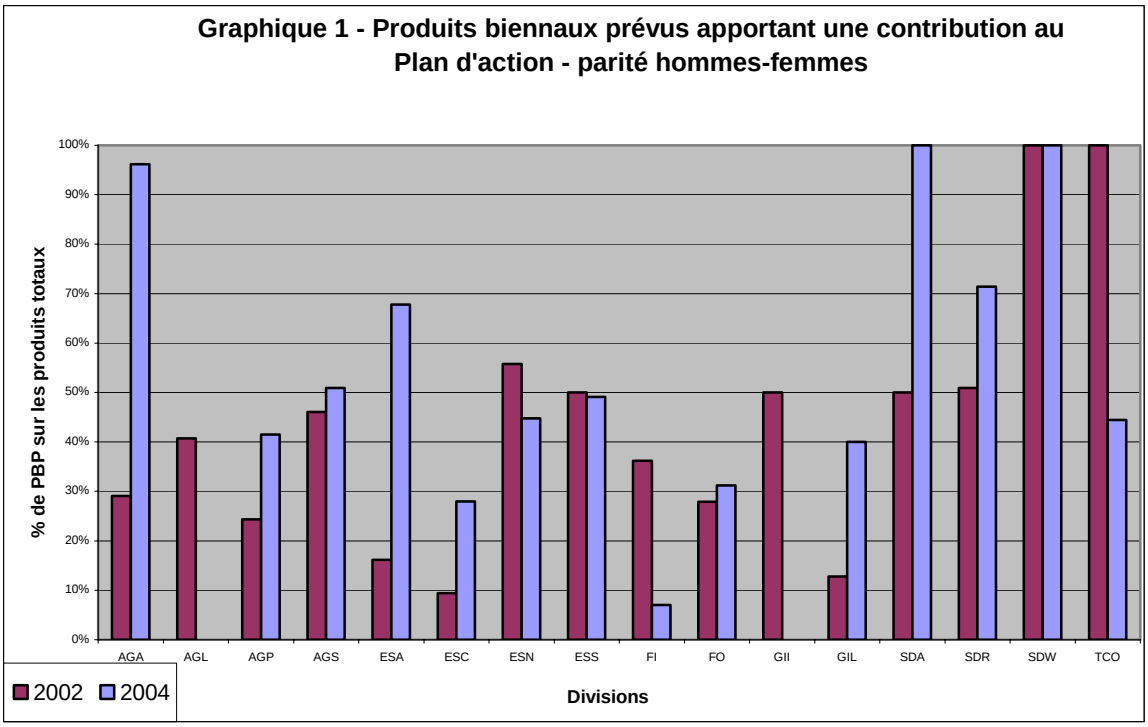

16. Le graphique ci-dessus illustre la proportion de produits biennaux prévus apportant une contribution au Plan d'action – parité hommes-femmes au niveau de la Division. Ces données montrent que plus de 50 pour cent des PB prévus dans la Division de la production et de la santé animales (AGA), la Division des systèmes de soutien à l'agriculture (AGS), la Division de l'économie agricole et du développement (ESA), la Division du développement rural (SDA), la Division de la vulgarisation et de la formation (SDR) et SDW apportent une contribution au Plan. Non seulement AGA a connu une augmentation de 67 pour cent des PB intégrant des considérations de parité, mais ces produits représentent actuellement 96 pour cent du total des produits prévus de la Division. AGA a également participé très activement à d'autres initiatives d'intégration des questions de parité à la FAO, par exemple dans le cadre du Programme GFP et des ateliers et cours de formation spécifiques (voir encadré 1).

17. À l'inverse, certaines Divisions, comme la Division du développement des terres et des eaux (AGL), le Département des pêches (FI), la

Encadré 1.

Division de la production et de la santé animales (AGA) – Mise en œuvre du Plan d'action – parité hommes-femmes

- Initiatives

- Séminaire AGA sur le Guide de l'élevage et des questions de parité du Programme SEAGA, présentation et informations en retour (2002), Atelier d'expérimentation sur le terrain du Guide sur l'élevage en Ouganda (2003) – Publication du Guide sur l'élevage: Planification dans l'optique de la parité et du VIH/SIDA (2005)
- AGA/SDW: un séminaire pour la sélection et l'identification d'indicateurs appropriés pour mesurer l'intégration des questions de parité dans la Division AGA (2005)
- Le site Internet sur la parité de AGA met en relief les principales questions liées à la parité dans le domaine technique http://www.fao.org/ag/AGA/Gender/gender.htm

- Défis

- Intégrer, de manière concrète, le consensus sur la parité hommes-femmes dans l'examen, la mise en œuvre et l'évaluation
- Comprendre le concept de parité hommes-femmes à partir d'exemples pratiques
- Au-delà des exemples théoriques et du maintien du statu quo

- Lacunes

- outils efficaces et faciles à utiliser pour la mise en œuvre des activités ci-dessus
- Bonne compréhension et engagement décisif du personnel

Division de l'information (GII) et la Division des opérations de terrain (TCO) ont enregistré une baisse de leurs contributions au Plan. Ces baisses sont dues en partie à une diminution du nombre total de Grands produits et en partie à l'achèvement d'études, projets et documents portant sur les questions de parité hommes-femmes. Toutefois, ces diminutions s'expliquent aussi en partie par des problèmes dans l'établissement des rapports car on constate toujours une tendance à considérer les activités intégrant les questions de parité comme des initiatives ou des projets axés uniquement sur les femmes, plutôt que comme des programmes traduisant une compréhension des réalités de la vie des hommes et des femmes (venant d'horizons économiques, sociaux, culturels et de groupes différents) et traitant leurs problèmes spécifiques.

18. Le processus d'*auto-évaluation de la FAO*, mené par des Divisions techniques et supervisé par le Service de l'Évaluation de la FAO (PBEE), est entré en vigueur en 2004 et les directives incluaient la parité comme un aspect important à prendre en compte. Les fonctionnaires et les consultants qui ont participé à ces travaux ont souligné systématiquement l'importance de la parité comme élément d'analyse. En 2004, 19 auto-évaluations ont été effectuées, à partir des activités de 28 entités de programme. Seules dix de ces entités de programme définissaient des produits biennaux prenant en compte les questions de parité dans le Programme de travail et budget. Sur les 19 auto-évaluations, trois seulement prenaient en compte la parité dans leur analyse et seules deux d'entre elles avaient prévu des produits portant sur des questions de parité.

19. *Évaluations des projets.* Durant la période 2002-2004, 54 projets de terrain de la FAO en cours ont été évalués et 31 d'entre eux mentionnaient spécifiquement des activités destinées à attribuer davantage de pouvoir aux femmes ou des activités relatives aux questions de parité hommes-femmes, mais un seul était spécifiquement axé sur le domaine thématique "Les femmes dans l'agriculture et le développement rural." Le classement moyen des effets potentiels sur les femmes de ces 31 projets était de 2,9 sur une échelle allant de 1 à 5, dont 21 étaient égaux ou supérieurs à 3 (voir Tableau 2). Toutefois, seuls six projets d'évaluation signalaient une amélioration de la condition sociale des femmes grâce aux interventions des projets. PBEE a souligné la nécessité de poursuivre les efforts pour incorporer des considérations de parité dans les projets PCT et les pays qui soumettent des demandes de projet doivent bien savoir que l'égalité et l'équité entre hommes et femmes sont un élément capital de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Tableau 2. Échelle de valeur du PCT

Échelle de valeur 1-5	Nombre de projets
1-2 (faible)	9
3 (moyen)	16
4-5 (élevée)	7
Total	**31**

20. *Comité chargé de l'Examen de programmes et de projets.* Un des six critères d'évaluation des documents de projet par ce Comité est la promotion de l'égalité et de l'équité entre hommes et femmes. D'après les bases de données du Comité, en 2004, 277 projets au total lui ont été soumis dont 160 ont donné lieu à des observations (à l'exclusion des annotations de moindre importance). Sur ces 160 projets, 43 ont fait l'objet de remarques relatives au critère de la parité. Les projets ont fréquemment été critiqués pour l'absence d'attention au critère de la parité, non seulement par SDW, mais aussi par d'autres unités, en particulier le Département du développement durable, le Département économique et social et le Département des pêches. Afin d'orienter ce processus d'évaluation, SDW a soumis des directives (actuellement examinées par le Comité) relatives à l'application du critère nº 5 – Égalité et équité hommes-femmes.

21. *Évaluations thématiques et des programmes.* PBEE effectue régulièrement des évaluations générales des programmes techniques, des questions interdisciplinaires et des domaines thématiques. De 2002 à 2004, six évaluations ont été présentées au Comité du Programme. D'après l'une de ces évaluations, les travaux de la FAO dans le domaine de la santé animale accordent une attention maximale au petit bétail, qui présente une importance particulière

pour les femmes dans les pays en développement. Les projets concernant les services de santé animale incluent des composantes spécifiques prenant en compte les besoins et les priorités des femmes. Dans le cas de la production agricole, où la participation des femmes est capitale, les projets incluent très souvent des considérations de parité. En dépit de ces réalisations, les nombreuses évaluations des programmes de terrain et des activités normatives de la FAO montrent que les questions de parité ne sont pas intégrées dans les activités de l'Organisation et que très souvent les femmes sont encore "rajoutées" comme une composante distincte dans les projets de terrain. (PBEE)

V. APPLICATION DU PLAN D'ACTION – PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT DURANT L'EXERCICE 2004-2005

22. Pour l'application du Plan d'action – parité hommes-femmes et développement, la FAO centre ses activités sur le renforcement des capacités, sur les questions de politique générale et sur les avis techniques dans les quatre domaines d'intervention prioritaires évoqués dans le Plan. Le renforcement des capacités est essentiel pour intégrer la parité hommes-femmes dans les programmes de terrain et les activités normatives de l'Organisation et promouvoir l'analyse des questions socio-économiques et de parité dans les pays membres. Le Programme SEAGA est utilisé dans des ateliers et des groupes de formation des formateurs, aux niveaux national et régional, et dans de brèves sessions de sensibilisation à l'intention des décideurs et des responsables aux niveaux intermédiaire et supérieur pour mieux attirer l'attention sur les questions de parité. Un réseau de plus de 3 800 spécialistes du développement, familiarisés avec le programme SEAGA, provenant d'une centaine d'institutions dans plus de 80 pays, a été établi pour favoriser l'échange d'informations et de vues qui est absolument nécessaire pour l'intégration des questions de parité. Durant l'exercice en cours, plus d'une vingtaine d'ateliers ont été organisés dans le cadre du Programme SEAGA et cinq directives techniques spécifiques ont été élaborées et testées. Des activités de renforcement des capacités visant à intégrer les questions socio-économiques et de parité dans les stratégies de développement agricole et rural ont été entreprises dans les pays suivants: Afrique du Sud, Cambodge, Cap-vert, Chili, Inde, Madagascar, Mozambique, Namibie, Népal, Ouganda, Paraguay, République démocratique du Congo, République Kirghize, Slovénie et Zambie. Les principaux résultats de cette formation ont été une collaboration plus étroite entre les agents chargés du développement et la population locale et le renforcement des capacités des hommes et des femmes à prendre en main leur propre développement. Les sections suivantes présentent une sélection d'autres résultats obtenus durant l'application du programme d'intégration des questions de parité au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

Accès à l'alimentation et à la nutrition

23. Dans ce domaine, la FAO s'efforce d'améliorer l'accès des femmes à une nutrition adéquate et de leur fournir des connaissances et des ressources. Par exemple: les rôles différents selon le sexe au sein du foyer ne permettent pas toujours un accès égal à l'alimentation et à la nutrition. Les potagers familiaux qui existent depuis longtemps offrent de bonnes possibilités d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages et de remédier aux carences en oligo-éléments. La Division de l'alimentation et de la nutrition (ESN) et la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP), collaborent activement avec les services nationaux de vulgarisation, de recherche et de formation agricoles ainsi qu'avec les ONG pour former du personnel de terrain, des groupements d'agriculteurs et de femmes et des maîtres d'école aux techniques de jardinage et aux bonnes pratiques nutritionnelles.

Accès aux ressources naturelles

24. En reconnaissant que les femmes jouent un rôle primordial dans l'utilisation et la gestion des champs et des forêts, des cultures, de l'eau, du poisson et du bétail, la FAO s'efforce de

promouvoir l'égalité entre les sexes en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles et à la biodiversité agricole, leur contrôle, leur conservation et leur gestion. Ainsi, le Département des forêts de la FAO collabore avec le Traité de coopération de la l'Amazonie, dans le but de valider six des quinze indicateurs de durabilité de la forêt amazonienne au niveau des unités de gestion. Les activités incluent une assistance technique, une formation et l'élaboration d'un outil normalisé de gestion des forêts. La mise en application des critères et indicateurs devrait faciliter l'évaluation visant à déterminer si les femmes, les jeunes et les communautés forestières jouent un rôle accru dans la prise de décisions au niveau de la gestion de la forêt amazonienne.

Accès aux Services de soutien et de technologies agricoles

25. Dans ce domaine, la FAO s'efforce de promouvoir l'égalité d'accès à un vaste éventail de systèmes de soutien agricoles, incluant marchés, crédits, technologies et vulgarisation et formation intégrant des considérations de parité. Ainsi, au Soudan, la FAO en association avec des ONG a formé des formateurs et des femmes chefs de famille [appartenant à des groupes de personnes déplacées à l'intérieur du pays] à la construction et à l'utilisation de fourneaux assurant une utilisation efficace du combustible (plus de 30 000 femmes ont déjà été formées). Ces fourneaux réduisent la consommation de combustible de 40 pour cent et sont fabriqués à partir de matériel local plus coûteux, ce qui diminue la pression exercée sur les ressources naturelles déjà réduites, sensibilise aux questions d'environnement, responsabilise et protège les femmes au moyen de technologies requérant peu de main-d'oeuvre. La FAO recherche aussi activement d'autres sources de combustible plus durables pour remplacer le bois et le charbon de bois, afin d'aider un plus grand nombre de femmes déplacées à l'intérieur du pays et elle favorise les technologies et les pratiques qui assurent une économie de main-d'œuvre et de temps pour les ménages victime du VIH/SIDA.

Politiques et planification du développement agricole et rural prenant en compte la parité

26. Pour promouvoir les activités intégrant la parité hommes-femmes, il est indispensable de garantir des politiques générales prenant en compte la parité. Prendre en considération la parité aide non seulement à remédier aux injustices sociales, mais aussi à surmonter les disparités économiques. Prenons un exemple: les moyens qui permettent aux ruraux pauvres, en Inde, de devenir propriétaires fonciers (et donc d'être mieux à même de contrôler et de gérer les terres) sont les suivants: a) la loi sur les successions; b) les programmes de distribution des terres du gouvernement; c) le marché foncier. Tous ces moyens sont biaisés – dans leur structure, leur fonctionnement ou les deux – pour empêcher une participation équitable des femmes. Les recherches menées par l'Institut de développement rural et le Programme de soutien aux moyens d'existence de la FAO envisagent toutes les possibilités de libéraliser la législation restrictive et d'élargir le concept de dons fonciers pour y inclure les petites parcelles; elles mettent en lumière les possibilités concrètes d'influer, de façon constructive, sur les moyens d'existence des ruraux pauvres. La FAO a également aidé plusieurs pays à élaborer des stratégies nationales d'intégration des considérations de parité dans le développement agricole et rural et elle inclut les questions de parité dans ses activités au titre des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

VI. INTÉGRATION DE LA PARITÉ DANS LES PROGRAMMES DE TERRAIN

27. *Le Centre d'investissement (TCI)* a mis au point du Plan d'action de la Division pour suivre les progrès réalisés dans l'intégration des considérations de parité dans la conception des projets d'investissement agricole. Cela permet d'appliquer l'analyse de la parité dans 100 pour cent des projets d'investissement et de développement établis pour le compte du FIDA et dans 33 pour cent de ceux des autres instituts de financement. Les principales réalisations incluent:

- la création et la mise à jour régulière d'une base de données et d'un système de surveillance pour l'application de l'analyse des questions de parité;
- la sensibilisation des chefs de mission de TCI aux questions de parité;

- la publication des principales données sur la parité – d'au moins deux études de TCI sur les systèmes productifs et socio-économiques, chaque année;
- la révision des directives concernant les systèmes productifs et socio-économiques pour y incorporer les faits récents, notamment les considérations de parité de l'Évaluation rurale participative.

28. *Programmes d'urgence*. Le rôle de la FAO dans les opérations d'urgence consiste essentiellement à fournir une assistance pour rétablir un système de production vivrière locale et réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire et jeter les bases d'une transition vers un développement durable. La Division SDW collabore avec la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE) et avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour garantir que les opérations d'urgence et de remise en état prennent en compte les besoins particuliers et les priorités des hommes et des femmes. Fin 2004, une note d'information sur les opérations d'urgence et la parité et un manuel en format de poche portant sur l'intégration des considérations de parité dans les programmes d'urgence ont été publiés et, en avril 2005, les directives FAO/PAM du SEAGA relatives aux opérations d'urgence et aux programmes de remise en état ont été distribuées.

29. Après le tsunami de décembre 2004, SDW a participé au programme intégré de l'Organisation mis en place pour faire face à la catastrophe en protégeant et rétablissant les moyens d'existence des hommes et des femmes le plus vulnérables ainsi que des groupes marginalisés dans les zones touchées. Les activités incluaient la collecte de données ventilées par sexe à l'appui des interventions à moyen terme, le renforcement des capacités en matière de parité pour les spécialistes des opérations d'urgence et l'intégration de considérations de parité dans les projets d'agriculture et de pêche. Des projets prenant en compte les questions de parité et portant sur la remise en état des petites entreprises et des instituts de microfinancement dans les communautés de pêcheurs et sur l'assistance à l'adjudication des terres à l'échelle communautaire pour protéger et promouvoir les moyens d'existence des communautés victimes de la catastrophe, ont été conçus et doivent être approuvés par l'Indonésie.

30. Le *Programme de coopération technique* (TCP) *de la FAO* traite des problèmes urgents de développement dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts ainsi que du développement rural. Il vise, entre autres, à augmenter la production agricole et à accroître le revenu et les normes nutritionnelles des petits agriculteurs et des travailleurs ruraux. Durant l'année passée, sept nouveaux PCT ont été approuvés au Cambodge, au Cap-Vert, dans les îles Cook, en République dominicaine, au Maroc, en Slovénie et en Zambie, qui portent spécifiquement sur l'égalité des sexes et le développement ainsi que sur la fourniture d'avis de politique générale.

31. Durant l'exercice biennal, on s'est efforcé d'intégrer des considérations de parité dans le Programme spécial pour la sécurité alimentaire et dans la campagne du TeleFood. L'intégration de ces questions et des aspects socio-économiques dans ces programmes a pu être effectuée dans les pays suivants: Afrique du Sud, Bangladesh, Cambodge, Guinée équatoriale, Kenya, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Swaziland et Tanzanie. Une formation à l'analyse de questions de parité dans la gestion des eaux a été dispensée dans 21 pays d'Afrique et d'Asie. Le projet DIMITRA 'Femmes rurales et développement: réseaux et partenariats' vise à améliorer les compétences en matière de gestion de l'information et le projet LinKS – parité, biodiversité et systèmes de connaissances locales pour la sécurité alimentaire, a permis de promouvoir ce processus.

VII. THÈMES PRIORITAIRES: PARITÉ, VIH/SIDA ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

32. L'inégalité entre les sexes est un des éléments qui favorisent la propagation du virus VIH. La FAO surveille l'incidence du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire, et soutient les initiatives des pays membres visant à prévenir une aggravation de la pandémie et à limiter ses effets négatifs

spécifiques à chaque sexe sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Tous les départements techniques, ainsi que certains bureaux régionaux et sous-régionaux, mettent en œuvre des activités dans ce domaine. Quatorze unités techniques collaborent, dans le cadre d'un groupe de travail interdisciplinaire informel, pour définir des approches intégrées au VIH/SIDA dans les secteurs suivants: agroforesterie, biodiversité agricole, opérations d'urgence, pêches, technologies à faible coefficient de main-d'oeuvre, droits de propriété et droits fonciers, élevage, nutrition et moyens d'existence des jeunes et amélioration des compétences.

33. Des activités d'élaboration de politiques générales, de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités ont été mises en place en étroite collaboration avec le FIDA, le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Grand nombre d'activités ont été mises en place, des documents et du matériel pédagogique ont été publiés et des domaines d'intervention stratégiques ont été identifiés. En outre, une nouvelle entité de programme intitulée "Analyse et réduction de l'incidence du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire et le développement rural" a été intégrée dans le Plan à moyen terme 2004–2009.

34. La FAO a élaboré une stratégie prenant en compte la parité pour étudier l'incidence du VIH/SIDA et des autres maladies liées à la pauvreté sur la nutrition, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence ruraux. Cette stratégie englobe six domaines d'intervention prioritaires: renforcement des capacités nationales, renforcement des capacités des structures de gouvernance locales, amélioration de l'accès et adoption de technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre, responsabilisation des communautés vulnérables, amélioration du dialogue et des politiques de sensibilisation et fourniture d'un appui nutritionnel. La FAO a répondu aussi aux demandes des pays membres en aidant à élaborer des plans et stratégies intégrant des questions de parité dans le secteur agricole pour faire face à la crise du VIH/SIDA.

35. Un nouveau DPAI sur les conséquences du VIH/SIDA et des autres maladies sur l'alimentation et l'agriculture sera mis en place pour l'exercice biennal 2006-2007 afin de coordonner les intrants normatifs, l'assistance technique et les directives générales adressées aux pays sur la manière dont le secteur de l'agriculture (pêches et forêts comprises) peut contribuer à limiter l'incidence de l'épidémie de VIH/SIDA et des autres maladies. Ce DPAI regroupera et renforcera les activités interdépartementales qui étaient coordonnées jusqu'à présent par un groupe de travail informel sur le VIH/SIDA et il viendra compléter les activités de l'Organisation sur la parité et la sécurité alimentaire.

VIII. PARTENARIATS ET OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

36. Dans son Cadre stratégique 2000-2015, l'Organisation met l'accent sur les partenariats dans le contexte de sa stratégie interorganisations d'élargissement des partenariats et des alliances. Les partenariats axés sur les questions prenant en compte la parité sont présentés ci-après:

37. Le Programme de partenariat entre la *FAO et le Fonds de survie belge* couvre des projets en cours en Éthiopie, au Mozambique et en Zambie, intégrant des considérations de parité dans tout le cycle du projet. Les opérations visent spécifiquement à renforcer la sécurité alimentaire et les droits économiques des femmes, par la promotion de leur accès aux ressources économiques et leur participation à la gestion.

38. Le *Programme de partenariat FAO-Pays-Bas* centre ses travaux jusqu'à fin 2007 sur trois domaines: la sécurité alimentaire, la biodiversité agricole et la foresterie. Il soutient les activités de la FAO visant à renforcer les capacités des pays pauvres en matière de planification et de politique de développement et inclut des considérations de parité qui représentent une composante essentielle des activités prévues et mises en oeuvre.

39. Depuis 2004, la FAO collabore avec le *Programme alimentaire mondial* et d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des institutions locales,

pour organiser des stages pratiques d'apprentissage de l'agriculture et de la vie courante à l'intention des enfants et des jeunes adultes qui restent de plus en plus nombreux orphelins par suite de l'épidémie de SIDA. Ces stages visant à développer les connaissances en matière d'agriculture, de gestion et de compétences nécessaires à la vie courante pour les orphelins et les enfants vulnérables âgés de 12 à 18 ans, en aidant à prévenir le VIH/SIDA grâce à la promotion de comportements favorisant l'égalité entre les sexes dès le plus jeune âge.

40. La FAO assure le Secrétariat du *Partenariat pour la montagne*, lancé au Sommet mondial pour le développement durable en 2002. Une initiative en faveur de la parité a été lancée pour faire en sorte que l'égalité entre les sexes soit intégrée dans les politiques et les programmes de mise en valeur de la montagne. En 2004, les membres qui sont à l'origine de cette initiative se sont réunis pour la première fois pour un atelier à Rome afin de définir les principaux problèmes et les mesures à prendre.

41. La FAO et l'*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)* collaborent avec les pays membres, des organismes internationaux et la société civile pour une initiative d'*Éducation de la population rurale*, lancée au Sommet mondial pour le développement durable en 2002. L'analphabétisme, qui est étroitement lié à la pauvreté et à la faim, est un phénomène essentiellement rural qui entrave le développement et la sécurité alimentaire en milieu rural, menace la productivité et la santé, et limite les possibilités d'amélioration des moyens d'existence et de promotion de l'égalité entre les sexes car l'analphabétisme est particulièrement élevé parmi les jeunes filles et les femmes des zones rurales. Cette initiative d'éducation des populations rurales est une des contributions de la FAO à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

42. La FAO est un membre actif du *Réseau interinstitutions des Nations Unies sur les femmes et l'égalité hommes-femmes* et elle participe aux groupes d'étude suivants: la parité et l'eau, la parité et les technologies de l'information et de la communication, surveillance de la situation des femmes, parité et commerce et parité et OMD. La FAO participe aussi à la *Coalition mondiale sur les femmes et le SIDA* et au *Groupe spécial du Comité permanent interinstitutions sur la parité et l'assistance humanitaire.*

43. Afin de célébrer les journées internationales sur ce thème, la FAO organise régulièrement des séminaires à l'intention du personnel sur les considérations de parité dans les différentes domaines techniques. Les thèmes proposés durant l'exercice en cours incluent: promotion de la parité et prise en compte du VIH/SIDA dans le microfinancement; biodiversité à l'appui de la sécurité alimentaire; stages pratiques d'apprentissage de l'agriculture et des compétences nécessaires à la vie courante; les femmes et le VIH/SIDA et la population et le riz.

IX. OBSERVATIONS FINALES

44. Comme le reconnaît le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport sur le suivi et les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la FAO a obtenu d'assez bons résultats en matière d'intégration de la parité hommes-femmes. Comme c'est le cas aussi dans d'autres institutions des Nations Unies, la FAO connaît cependant certains problèmes en la matière. En dépit des progrès dans l'établissement d'indicateurs prenant en compte la parité, de mécanismes de surveillance et d'évaluation de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, elle reste confrontée à certains problèmes.

45. Tout d'abord, les *dirigeants* doivent affirmer son engagement en faveur du processus d'intégration de la parité, en veillant à ce que les Divisions techniques rendent des comptes sur la mise en œuvre du Plan d'action – parité hommes-femmes et développement et soient bien conscientes de leurs responsabilités.

46. Deuxièmement, pour garantir que les Divisions techniques rendent des *comptes* sur le processus d'intégration de la parité, il convient de mettre au point des outils pour les aider à surveiller et évaluer leur contribution à la mise en application du Plan.

47. Troisièmement, pour renforcer l'obligation redditionnelle, la *responsabilité du Centre de coordination sur la parité* doit être systématiquement confiée aux cadres dirigeants. Les tâches du Centre de coordination pour la parité doivent être envisagées dans le cadre de leur programme de travail ordinaire, être incluses dans la description de leurs attributions et figurer par conséquent dans les évaluations du personnel.

48. Quatrièmement, les Divisions techniques doivent être responsables de veiller à ce que les *compétences* de leurs effectifs soient suffisantes pour pouvoir contribuer à la mise en œuvre du Plan et elles doivent engager des ressources financières à cet effet. La Division SDW doit poursuivre ses activités normatives visant à garantir que les concepts d'intégration de la parité soient internalisés par les Divisions techniques.

49. Cinquièmement, les dirigeants doivent approuver la *Stratégie de l'Organisation pour le renforcement des compétences du personnel de la FAO en matière d'intégration des questions de parité* qui a été conçue par AFH et SDW et les directives relatives au Critère numéro 5 – parité hommes-femmes et équité, qui sont toujours à l'étude au PPRC, doivent être approuvées.

X. RECOMMANDATIONS

50. En conclusion, il est recommandé à la Conférence d'approuver ce deuxième Rapport intérimaire sur l'application du Plan d'action – parité hommes-femmes et développement (2002-2007), d'appeler à poursuivre l'évaluation des progrès en matière d'intégration de la parité hommes-femmes durant l'exercice 2006-2007, et d'enjoindre le Secrétariat de continuer à définir les mesures et les procédures administratives qui permettront de promouvoir l'intégration de la parité tant dans le Programme ordinaire que dans les programmes de terrain.